COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2022 A 20 HEURES

<u>Présents</u>: J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – G. LE METOUR - N. BOILEAU - D. BACH– S. BAUDRY – D. VEQUEAU – N. GILBERT - M. AUBINEAU– E. CHAUVET– C. DUJOUR – L. PACREAU (arrivé à 20h15)- V. BONNEFOY- C. BIRON– P. BRETAUD (arrivé à 20h10)

<u>Absents excusés</u>: P.TESSIER ayant donné procuration à J.FERRAND- L.GENTREAU ayant donné procuration à MP.GABILLEAU-- V. LOCTEAU - H. BEAUDOUIN

Secrétaire : C.BIRON

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

Monsieur Le Maire indique qu'il rajoute deux éléments à l'ordre du jour, le premier concernant la dénomination des futurs lotissements, et le second concernant un contrat pour accroissement temporaire de l'activité.

Arrivée de P.BRETAUD

1) COMPTE DE GESTION 2021

Madame GABILLEAU donne le résultat des comptes de gestion 2021 établis par Madame la Comptable du Trésor.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

Arrivée de L.PACREAU

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame GABILLEAU, adjointe, présente les comptes administratifs 2021 pour:

- Le budget principal.
- Le budget du communal de Noailles.

Ceux-ci font apparaître les chiffres réalisés en 2021 ainsi que les résultats de l'exercice, ils sont adoptés par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

3) CONTRAT ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du contrat d'association passé en accord avec les services de l'Etat, concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée dans la limite du coût de revient d'un élève de l'école publique.

Madame GABILLEAU explique les nouvelles mesures mises en place par l'État et qui impose aux collectivités ayant un contrat d'association avec les écoles privées une prise en charge à 100% dès l'âge de trois ans des élèves de la commune. Jusqu'à présent la collectivité prenait en compte tous les élèves de l'école Saint Pierre avec une prise en charge de 75 ou 80% du montant du coût d'un élève de l'école Jacques Yves COUSTEAU.

En fonction de ces nouvelles règles, et du coût de l'élève à l'école publique (89 155,26€ de dépenses sur l'année scolaire pour 104 élèves soit 857,26€ par élève)

Monsieur le Maire propose d'allouer pour l'année scolaire 2021/2022 :

100% de 857,26€ = 857,26 € x 82 élèves = 70 295,32 €
Après vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement de la somme de 857,26 € par élève soit 70 295,32 € pour 82 élèves.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

4) FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir le montant alloué en participation aux fournitures scolaires pour l'année 2022.

Madame GABILLEAU présente les propositions de la commission et notamment un maintien du montant alloué par élève.

Le Conseil Municipal décide le maintien de la somme allouée en 2021 soit 43 € par élève des écoles publique et privée pour l'année 2022:

- Pour l'école publique: 105 élèves x 43 € = 4 515,00 €.

- Pour l'école privée: 102 élèves x 43 € = 4 382,00 €.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

5) SUBVENTIONS 2020

Madame GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de la Commission, excepté celle attribuée au secours catholique. Celle-ci est rediscutée en réunion et un alignement sur les autres demandes du même ordre est retenu.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

6) VENTE DE TERRAIN : PLACE DU PIGRE

Monsieur Le Maire explique que Monsieur BOCQUIER et Madame GOUIN habitant au 13 rue du Petit Paris ont fait connaître leur volonté d'acquérir l'espace vert qui jouxte leur propriété, cette parcelle est d'une superficie de 176 m².

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande sous certaines conditions: les frais de bornage et notarial liés à l'acquisition de cette parcelle seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil Municipal avec 14 voix pour et trois abstentions valide cette vente

7) DENOMINATION DE VOIE

Monsieur le Maire informe que suite à l'aménagement de terrains situés dans la zone de la Cormerie, (entre la rue de l'hôtel de ville et la zone artisanale) il faut donner un nom à la voie qui

dessert ces terrains.

Monsieur Le Maire propose : Chemin de La Cormerie.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

8) <u>DENOMINATION DES FUTURS LOTISSEMENTS</u>

Monsieur Le Maire indique que pour ouvrir les crédits nécessaires à la création de trois lotissements sur la commune, il faut attribuer des noms à ces sites.

Monsieur Le Maire rappelle, que dans une précédente réunion de conseil des noms ont été attribués aux ilôts du centre bourg: Ferdinand de GIVES (nom du premier Maire de Champ Saint Père) et Les Jardins de la Balourie.

Monsieur Le Maire explique que suite au travail de la commission des propositions de noms ont été faites.

Après un vote à main levée, il est validé :

- «Lotissement du Tram» pour celui situé entre la rue du Tram et la rue des Ribouts;
- «Lotissement des Violettes» dans le centre bourg
- «Lotissement de L'Industrie» pour le terrain occupé jadis par une usine de chaussures et aussi Océan Gravure

Accord des membres présents ou représentés du CM.

9) RENOUVELLEMENT INTRAMUROS

Monsieur Le Maire indique que la collectivité a reçu un courrier afin de reconduire son abonnement à l'application Intramuros, précisant que le coût passe de 30 € par mois à 35 €.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

10) RECRUTEMENT

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que l'agent qui effectuait une partie de l'entretien des bâtiments communaux a retrouvé son poste au sein de l'EHPAD, avec un volume d'heures plus conséquent que celui réalisé au sein de la collectivité.

Il indique que la collectivité pourrait recruter sur ce poste un agent en contrat PEC (parcours emploi compétence) Ce type de contrat a pour but de faciliter l'intégration dans le milieu du travail les personnes en difficultés Pour ce faire la collectivité pourra bénéficier d'aide à hauteur d'environ 50% de la rémunération de l'agent.

Après échange avec Vendée Inclusion, une personne en contrat Aidvy a effectué une semaine test au sein de la collectivité. Malheureusement cette immersion n'a pu se prolonger l'agent étant en arrêt maladie.

Une seconde personne envoyée par l'association est à l'essai pendant une période et pourrait

intégrer le protocole PEC.

Le contrat PEC proposé par la collectivité sera de 22h00 semaine.

Monsieur Le Maire propose ce volume d'heures au vu des nouvelles missions d'entretien dans nos bâtiments communaux (cabinet médical, et salle omnisports...), la durée du contrat PEC est variable et renouvelable.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

Monsieur Le Maire, aborde le contrat d'un agent qui se termine fin mars, alors que le besoin est toujours d'actualité, il propose de reprendre un contrat pour un mois, et ceci jusqu'au 30 avril 2022.

Accord des membres présents ou représentés du CM.

11) DROIT DE PREEMPTION

La collectivité n'a pas reçu de demande à exposer pour cette séance de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 23h40

Prochain conseil municipal le 17 mars 2022 à 20h00 à la salle polyvalente.